

Le 15 octobre 2025, à 12h00, les membres de l'association RSSB se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) à la Maison des Associations de Gujan-Mestras, sur convocation du président.

L'ordre du jour unique de cette assemblée est la modification des statuts de l'association.

Le président ouvre la séance et présente à l'assemblée la proposition de modification des statuts, expliquant qu'elle vise principalement à en simplifier la lecture.

Il justifie ensuite les modifications portant sur les points suivants :

- Le changement des règles de gestion de l'association.
- Le changement des règles d'élection du comité directeur.

Une question est posée par un membre de l'assemblée :

Question : Pourquoi l'adresse de domiciliation (siège social) des RSSB est-elle fixée à La Teste-de-Buch ?

Réponse du Président : Le président explique qu'il s'agit d'un choix stratégique. Cette domiciliation vise à reconnaître le rôle et l'importance des deux communes, Gujan-Mestras et La Teste-de-Buch, dans le fonctionnement de l'association.

Le quorum requis pour une Assemblée Générale Extraordinaire étant atteint avec 365 suffrages présents ou représentés, le président soumet la proposition de modification des statuts au vote.

Résultat du vote sur la modification des statuts :

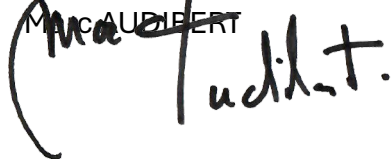
- Votes contre : 0
- Abstentions : 0
- La modification des statuts est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

Fait à Gujan-Mestras, le 15/10/2025.

Le Président

MAURICE AUDIBERT



La Secrétaire

Corinne CARDOZO

